

## Abattoirs : quelles sont les priorités ?

Paris, 19 septembre 2016 – A la veille de la remise du rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie, CIWF qui a été auditionnée en mai dernier rappelle quelles sont les 4 priorités de la filière abattage qui s'imposent et doivent être mises en place avec les moyens adéquats au plus tôt.

### Les 4 priorités pour les abattoirs français

#### 1. La vidéo-surveillance : un contrôle régulier de l'étourdissement et des signes de vie

Absence d'étourdissement ou reprises de conscience, délai trop long entre l'étourdissement et la saignée, mauvais matériels... amènent de graves souffrances qui sont pourtant évitables, et totalement contraire au Règlement 1099/2009 (particulièrement aux articles 3 et 5).

**CIWF demande la mise en place obligatoire de vidéosurveillance continue du poste d'abattage, avec la mise en place d'un contrôle indépendant.**

→ Voir le rapport de CIWF sur la nécessité de la vidéosurveillance :

<http://www.ciwf.fr/media/7428699/la-videosurveillance-en-abattoirs-ciwf-france-juin-2016.pdf>

La vidéo surveillance est aujourd'hui en place au Royaume Uni dans 53% des abattoirs de viande rouge et dans 71% des abattoirs de viande blanches ainsi que dans de nombreux abattoirs des Pays Bas. Elle est obligatoire en Israël et en Inde dans l'Etat de Uttar Pradesh (200 millions habitants). En France, la vidéo surveillance a été mise en place à titre expérimental dans un abattoir du Nord.

#### 2. Les lacunes des Modes opératoires normalisés

La nouvelle réglementation 1099/2009 repose sur la mise en place d'autocontrôle par les Modes Opératoires Normalisés. Elle met la responsabilité sur les opérateurs des abattoirs. Cette procédure peut-être bonne à une seule condition : qu'elle soit prise au sérieux par les opérateurs et a fortiori par les autorités de contrôle, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

**CIWF demande donc un renforcement en urgence des procédures d'inspection de l'ensemble des modes opératoires normalisés et des registres des abattoirs, ainsi qu'un renforcement des sanctions administratives et pénales et de leur application afin qu'elles soient suffisamment dissuasives.**

#### 3. Réviser les méthodes d'étourdissement des volailles et des porcs

L'étourdissement par électronarcose par bain d'eau des volailles, généralisé en France, est inefficace. En abattage rituel, les paramètres utilisés ne garantissent pas un étourdissement suffisant, et ne font qu'immobiliser ou paralyser les volailles « ne faisant qu'entraîner une douleur supplémentaires » (OAV)

**CIWF demande le développement de l'étourdissement des volailles par méthode gazeuse.** C'est aujourd'hui la seule qui permette de garantir le moins de souffrance des animaux. Elle est pratiquée dans la

majorité des abattoirs au Royaume Uni, aux Pays-Bas, en Allemagne, et dans de nombreux autres états membres pour des raisons de bien-être animal.

**Le gaz CO<sub>2</sub> utilisé en forte concentration pour l'étourdissement des cochons conduit à une sensation de brûlure puis de noyade** et peut causer une douleur aiguë pendant environ 15 à 30 secondes avant que les cochons ne perdent conscience.

**CIWF demande le développement de méthodes alternatives non aversives.** Le Règlement 1099/2009 souligne dans son préambule l'importance de poursuivre les discussions à propos de l'abandon progressif de l'usage du dioxyde de carbone, mais sept ans après son adoption, très peu a été fait pour trouver des solutions alternatives non aversives.

#### 4. Abattage sans étourdissement : mettre un terme à la dérogation

Il est scientifiquement établi que l'abattage sans étourdissement pose de très sérieux problèmes de souffrance animale, comme le reconnaît un rapport de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), qui établit que les animaux non préalablement étourdis ressentent une douleur extrême lors de la saignée et alors qu'ils se vident de leur sang. L'EFSA conclut qu'un étourdissement devrait toujours être réalisé avant la saignée.

**Il est indispensable de rendre obligatoire l'étourdissement préalable à la saignée en toutes circonstances.** En attendant, et sans que cela ne se substitue à cette réforme, il est possible de mettre en place de façon urgente les mesures suivantes :

- rendre obligatoire l'étourdissement post-jugulation.
- la présence obligatoire d'un vétérinaire.
- des modes opératoires normalisés spécifiques.

Pour plus d'informations, CIWF a rédigé un **Rapport relatant les problèmes et les recommandations pour améliorer la filière des abattoirs en France** : <http://www.ciwf.fr/media/7428698/abattoirs-en-france-problemes-et-recommandations-ciwf-france-mars-2016.pdf>

#### Une proposition de loi positive

**CIWF se réjouit de la proposition de loi déposée le 20 juillet par les députés Geneviève Gaillard (PS) et Jacques Lamblin (LR), ainsi que 72 autres députés, visant à réduire au maximum la souffrance des animaux lors de l'abattage.** Les principales propositions de cette loi sont très positives et correspondent à nos demandes :

- Rendre obligatoire la **vidéo-surveillance au poste d'abattage**
- Rendre obligatoire **l'étourdissement de tout animal avant la saignée et jusqu'à la mort de l'animal**
- Le renforcement des exigences liées à la **formation en matière de prévention et de lutte contre toute souffrance animale évitable**

CIWF félicite les députés pour cette proposition et espère que ce texte sera rapidement mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale, afin qu'un débat puisse avoir lieu suite au travail de la Commission d'enquête.

Nous regrettons cependant que le texte ne se penche pas sur **la question de l'abattage à la ferme**, rejetée pour des raisons sanitaires en préambule. L'abattage à la ferme permettrait pourtant d'éviter le stress lié au transport et au temps d'attente à l'abattoir.

De même il est dommage que cette proposition de loi ne se positionne pas clairement sur la problématique des méthodes d'étourdissements des volailles et des porcs.

## Situation en Europe

Lors des différents audits de l'OAV réalisés entre 2014 et 2015, beaucoup de pays ont montré des défaillances importantes. Mais certains pays ont mis en place des procédures intéressantes. Par exemple, l'abattage sans étourdissement est interdit en Suède, au Danemark, en Lettonie, en Suisse, au Liechtenstein, en Islande et Norvège.

## Contact presse

**Claire Hincelin** – [claire.hincelin@ciwf.fr](mailto:claire.hincelin@ciwf.fr) - 01 79 97 70 53 - 06 26 07 55 43

**Retrouvez nous sur**



## A propos de CIWF

Créé en 1967 par un éleveur laitier en réaction à l'intensification de l'élevage, CIWF a pour mission de promouvoir le bien-être des animaux d'élevage et de mettre fin à l'élevage industriel, par le biais d'activités de plaidoyer, de campagnes et de partenariats. CIWF met en évidence les liens étroits existants entre bien-être animal, santé publique, sécurité alimentaire et problématiques environnementales. [www.ciwf.fr](http://www.ciwf.fr)